



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

11 MARS 2020

chlorhydrate de L-Arginine / chlorhydrate de L-Lysine
LYSAKARE 25 g/25 g solution pour perfusion

Première évaluation

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement pour diminuer l'exposition des reins aux radiations lors d'une thérapie radionucléide par récepteur de peptides (PRRT) marqués au lutécium (^{177}Lu) oxodotréotide chez l'adulte.

► Quel progrès ?

Pas de progrès par rapport à la préparation hospitalière.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

Lors d'une thérapie radionucléide par récepteur de peptide (PRRT), les reins sont fortement exposés aux radiations. L'administration d'une solution de 2,5 % de lysine et 2,5 % d'arginine dans 1 litre de solution de chlorure de sodium 0,9 %, permet de diminuer la dose de radiations administrée au rein. D'autres solutions avec une teneur en lysine et arginine de 18 à 24 g sont également utilisables, mais davantage susceptibles d'entraîner des nausées et vomissements à cause de leur plus forte osmolarité et du plus grand volume administré.

Plusieurs sociétés savantes recommandent la co-administration d'une solution d'acides aminés chez les patients traités par PRRT dans les tumeurs neuroendocrines-gastroenteropancréatique.

Pour toute administration de LUTATHERA (lutécium (^{177}Lu) oxodotrétotide), le RCP précise en rubrique 4.2 qu'une co-administration de solutions d'acides aminés doit être obligatoirement effectuée afin de protéger la fonction rénale. Par ailleurs, un traitement antiémétique doit être administré 30 minutes avant le début de la perfusion d'acides aminés pour limiter les nausées et vomissements liés à cette perfusion.

Place de LYSAKARE (chlorhydrate de L-Arginine / chlorhydrate de L-Lysine) dans la stratégie thérapeutique :

LYSAKARE est un médicament de première intention pour diminuer l'exposition des reins aux radiations dès lors qu'un patient reçoit une thérapie radionucléide par récepteur de peptides marqués au lutécium (^{177}Lu) oxodotrétotide.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr